

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> Juin 2010

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Houdet, Bois, Mmes Dugros, Ouvrard

Excusés : M. Mouillac, Mme Dupuy, M. Lurton

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BRUNO

Procès-verbal de la réunion du 4 Mai 2010 : adopté à l'unanimité

### ↳ PROJET URBAIN PARTENARIAL

#### \* Mise en œuvre et Convention Commune/Despax

Monsieur le Maire informe ses collègues du projet d'aménagement de Monsieur François Despax domicilié 35 Route des Eycards, concernant la réalisation de 7 lots à usage d'habitation sur son terrain aux Eycards.

Il leur propose de mettre à la charge de ce dernier la totalité de l'extension des réseaux nécessaires à la réalisation de l'opération pour 3 de ces lots et ce par le biais d'un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Pour ce faire une convention, qui précise toutes les modalités de ce partenariat, sera passée entre la Commune et le propriétaire du terrain.

Par ailleurs, la convention PUP exonère les 3 lots de Taxe Locale d'Equipement (TLE) pendant une durée qui ne peut excéder 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- de mettre en œuvre la procédure du Projet Urbain Partenarial
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de Projet Urbain Partenarial sur le périmètre concerné ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de TLE sera de 3 années.

### ↳ ANCIENNE STATION SERVICE

#### \* Offre d'achat

Monsieur le Maire informe ses collègues de la mise en vente de l'ensemble immobilier situé au 16 Avenue de la 5<sup>ème</sup> République.

Il leur propose de faire une offre au liquidateur, Maître Silvestri, pour un montant de 72 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- de faire une offre au liquidateur, Maître Silvestri, pour un montant de 72 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### ↳ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC (SIEM) - Rapports d'activités

Vu la réglementation en vigueur, Monsieur Degas rend compte, du rapport d'activités 2008 du SIEM et du concessionnaire ERDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation de ces rapports.